



**Auteur** PDCC, Schafeitel Fabien  
**Objet** L'avenir de la mobilité valaisanne ?  
**Date** 08.06.2017  
**Numéro** 5.0273

---

Le Valais compte 22 installations de transports par câble qui fonctionnent comme moyens de transport public. Ces installations transportent des touristes, des pendulaires, des écoliers, des marchandises et même des véhicules toute l'année, pour certaines de 5h30 le matin jusqu'à minuit. La plupart sont intégrées dans le réseau régional de transport de voyageurs, indemnisées et reconnaissent les abonnements généraux ou demi-tarif.

Le Valais est cité en exemple au niveau international par les régions ou agglomérations qui envisagent la possibilité d'implanter des téléphériques pour faire du transport public afin de franchir des obstacles (déclivités, zones industrielles, autoroutes, fleuves, etc.).

En plus de ses capacités de franchissement, le transport par câble permet des débits importants (4000 personnes/h par direction). Il n'est cependant pas toujours la meilleure solution surtout pour la desserte fine de quartiers d'habitat dispersé ou lorsque le parcours est sinueux. Le câble est contraint par la ligne droite et son acceptation (survol) n'est pas toujours acquise. En raison de l'infrastructure fixe à construire, il n'est pas adapté pour des dessertes sporadiques ou évolutives.

De nouvelles liaisons « verticales » sont actuellement à l'étude, en projet ou en phase de concrétisation. Ceci est normal pour notre canton compte tenu de sa topographie. Dans certaines configurations des liaisons « horizontales » s'avèrent également opportunes.

Le canton confirme son intérêt pour ce mode de mobilité complémentaire qui peut décharger le réseau routier et permettre une mobilité plus rapide et de surcroît électrique et peu onéreuse. Dans les cas où il s'avère opportun, ce mode est pris en compte dans la planification du réseau.

Installations actuelles :

- |                                       |                                    |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| 1. Dorénaz – Alesse – Champex         | 12. Betten – Bettmeralp            |
| 2. Riddes – Isérables                 | 13. Mörel – Greich – Riederalp     |
| 3. Chalais – Brie – Vercorin          | 14. Mörel – Ried-Mörel – Riederalp |
| 4. Sierre – Montana – Crans           | 15. Gampel – Jeizinen              |
| 5. Turtmann – Unterems – Oberems      | 16. Ried-Brig – Rosswald           |
| 6. Raron – Unterbäch                  | 17. Blatten – Belalp               |
| 7. Raron – Eischoll                   | 18. Zermatt – Furi                 |
| 8. Kalpetran – Embd                   | 19. Wiler – Lauchernalp            |
| 9. Stalden – Staldenried              | 20. Le Châble – Verbier            |
| 10. Fürgangen – Bellwald              | 21. Fiesch – Fiescheralp           |
| 11. Betten – Betten Dorf – Bettmeralp | 22. Staldenried – Gspon            |

Il est proposé l'**acceptation** du postulat.

Conséquences sur la bureaucratie : néant

Conséquences financières : néant

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : néant

Conséquences RPT : néant

**Lieu, date** Sion, 29 janvier 2018